

COMMUNE DE NAVARRENX

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 06 avril 2022 à 20h30 dans les locaux de la Mairie de Navarrenx, sous la Présidence de Madame BARTHE Nadine, Maire de Navarrenx.

Présents : 10

Mesdames BARTHE Nadine, CHOPIN Marjorie, ROUGIER Tiphaine, SAUVE Magali, LAVAUZELLE Nadia.
Messieurs BOURROUILH Joël, CAZALETTS Henri, DINAND Jacques, PIERAGNOLO François, PUHARRE Michel.

Absent : 1

Madame LEDOUARON Anne.

Excusés : 4

Messieurs, GOICOCHEA Loïc, TARDAN Emile.
Mesdames DODOGARAY Christelle, LEMBEYE Natacha.

Procuration : 2

Mme LEMBEYE Natacha donne procuration à Mme BARTHE Nadine.
M GOICOCHEA Loïc donne procuration à Mme SAUVE Magali

Date de la convocation : 31 mars 2022.

Secrétaire de séance : M. CAZALETTS Henri.

Les membres du Conseil Municipal, formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Il est proposé de retirer le point concernant le devis de la société CARSUZAA et d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour comme suit :

- Point 8 : Travaux à effectuer sur le peuplement forestier
- Point 9 : Travaux à effectuer par l'ONF
- Point 10 : Offre d'achat pour la vente de bois
- Point 11 : Tarif d'occupation salle Maison Darralde

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1 Adoption du PV précédent

Les PV du Conseil Municipal du 02 mars 2022 a été adressé aux conseillers.
Aucune remarque n'ayant été apportée, il est donc adopté à l'unanimité.

Point 2 Demande de terrasse du « P'tit Bistrot »

Les nouveaux gérants souhaitent continuer à exploiter la terrasse selon les mêmes dispositions que précédemment. Il est proposé au Conseil de maintenir le prix à 12 € et une surface de 114 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **AUTORISE** Monsieur Camacho à poursuivre l'exploitation de la terrasse sur la même emprise et **CHARGE** Madame le Maire de dresser un arrêté en ce sens.

Délibération 01-04-2022

Point 3 Tarif d'occupation de l'espace public par le TRUCK SPORT 64

Mme Gère utilisait l'année dernière la cour de l'école élémentaire pour pratiquer le sport dans le cadre du lancement de son activité. Elle souhaite dorénavant tenir ses cours de 1h par séance à raison de 2 séances par semaine dans la cour de l'Arsenal, et la halle de la mairie en cas de pluie. Il est proposé d'accorder cette utilisation de l'espace public contre un forfait de 5 euros par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **APPROUVE** la proposition de tarif et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation de l'espace public pour les cours de TRUCK SPORT 64, moyennant un forfait de 5 euros par mois.

Délibération 02-04-2022

Point 4 Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle que la commune a souscrit une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 euros, qui a été remboursée en mars 2022. Elle explique que cette ligne de trésorerie peut être renouvelée après accord de la Caisse d'Epargne, avec une commission de prélèvement d'un montant de 160 euros, encaissé en une fois.

Madame le Maire présente les deux choix possibles pour la détermination du taux d'intérêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12) **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne, en vue d'obtenir une ligne de trésorerie de 50 000 euros, au taux €STER + 0.50 %.

Délibération 03-04-2022

Point 5 Convention de prêt de matériel avec l'association « Les Echarpes Blanches »

Madame le Maire explique que la Compagnie des Echarpes Blanches a mis en situation la vie de la poudrière à l'époque où elle était exploitée, à l'aide d'un canon, de fûts, mannequin. Tout le matériel a été acquis et sécurisé par l'association avec l'aide de l'association Terre de Livres.

Il convient donc d'établir une convention de prêt de matériel. Celle-ci engage la commune à contracter les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à l'utilisation du matériel. Il est également stipulé que le matériel sera restitué si l'association le demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel fournie par l'association La Compagnie des Echarpes Blanches.

Délibération 04-04-2022

Point 6 Demande spécifique d'un particulier

Madame le Maire explique qu'un administré a adressé une réclamation à la commune suite à la dégradation de deux médaillons apposés sur la tombe d'un de ses proches. L'administré affirme que la responsabilité incombe à la municipalité et ses services techniques, lors d'une opération d'entretien du cimetière. Par conséquent, il a transmis un devis de 280 euros pour le remplacement des médaillons abîmés.

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'opportunité d'acquitter le montant de ce devis pour prendre à sa charge les dégâts supposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à la majorité moins une abstention (VOTES CONTRE: 11, ABSTENTION : 1) **REFUSE** la prise en charge du devis, considérant que la commune n'est pas tenue responsable des dites dégradations.

Délibération 05-04-2022

Point 7 Validation du devis de la SARL France Sécurité Surveillance

Pour assurer la sécurité durant les fêtes de Navarrenx, la SARL France Sécurité Surveillance a été sollicitée pour un devis dont le montant s'élève à 4807.18 euros TTC.

Ce tarif tient compte de la mobilisation de plusieurs agents durant la nuit et la présence d'un maître-chien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **AUTORISE** Madame le Maire à signer bon pour accord le devis proposé par la société SARL France Sécurité Surveillance.

Délibération 06-04-2022

Point 8 Travaux sur le peuplement forestier

Madame le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'ONF concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier : dégagement de régénération naturelle parcelles 8, 35 et 39 sur 3.8 ha, programme 51.

Le devis des travaux de l'ONF s'élève à 5940 euros HT pour 3.80 hectares travaillés. Ils pourraient bénéficier d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental de 40% sur barème, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12)

- **APPROUVE** le présent projet et le plan de financement envisagé soit :
 - Subvention du Conseil Régional : 501.60 €
 - Subvention du Conseil Départemental : 501.60 €

- Autofinancement communal : 4 936.80 €
 - Montant de TVA (10%) : 594.00 €
- **DÉCIDE** de réaliser ces travaux et sollicite les subventions correspondantes ;
 - **S'ENGAGE** à voter sa part d'autofinancement soit : 4936.80 € HT et l'avance TVA de 594.00 €, soit une participation TTC de 5530.80 € ;
 - **DEMANDE** la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises ;

Délibération 07-04-2022

Point 9 Travaux à effectuer par l'ONF

Madame le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'ONF concernant des travaux d'infrastructure (entretien du réseau de desserte) :

- Broyage des plateformes de piste ou sommières,
- Entretien des bords de voirie.

Le montant à acquitter est de 2 317.77 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **DECIDE** d'autoriser Mme le Maire à signer le devis correspondant à des travaux forestiers pour un montant de 2 317,77 €.

Délibération 08-04-2022

Point 10 Offre d'achat pour la vente de bois sur les parcelles 4p, 7p, 5p, 10p, 11p, 37p

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le Directeur de l'EURL BAREILLES propose d'acheter pour 7 000 euros HT le lot 211/72110 des parcelles 4p, 7p, 5p, 10p, 11p, 37p en forêt communale de Navarrenx. Ce lot devait être vendu en 2021, mais l'offre n'avait pas été considérée comme suffisamment intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **DECIDE** d'autoriser Mme le Maire à signer la vente du lot de bois 211/72110 pour un montant de 7000 €.

Délibération 09-04-2022

Point 11 Tarif d'occupation de la salle située à la Maison Darralde (côté rue St-Antoine)

Madame la Présidente explique qu'il convient de fixer un tarif d'occupation pour la salle située à la Maison Darralde – côté rue Saint-Antoine pour les organisateurs d'ateliers et de séances d'art thérapie. Il est proposé un tarif à 5h par heure d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (VOTE POUR : 12), **APPROUVE** la proposition de tarif à 5.00 €/heure d'occupation et **CHARGE** Mme le Maire de dresser une convention avec les personnes concernées.

Délibération 10-04-2022

Point 12 Point divers

Madame le Maire a donné lecture du courrier de la compagnie des Echarpes Blanches.
Elle a également lu un courrier de l'ancienne locataire d'un appartement de l'Arsenal dont le départ est programmé le 26 avril 2022.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant **10 délibérations** : du n° 01-04-2022 au n° 10-04-2022.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle, excusée
PUHARRÉ Michel	BOURROUILH Joel,
ROUGIER Tiphaine	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETTS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha, excusée
GOICOCHEA Loïc, excusé	